



DEMANDE DE SUBVENTION 2023

Dénomination de l'association :

.....
.....

Objet : (reproduire ici l'article correspondant des statuts de l'association)

.....
.....

Création de l'association :

Date de déclaration et n° d'enregistrement en préfecture :

Date de publication au JO :

Siège social :

.....
.....

Numéros nationaux d'identification : OBLIGATOIRE

Numéro SIRET – (14 chiffres)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Les 9 premiers correspondent au numéro SIREN

Code NAF (ancien code APE)

(Pour tout renseignement, se reporter au site www.associationmodeemploi.fr - rubrique SIRENE/SIRET ou en téléphonant à l'INSEE au 02 38 69 52 52)

Président :

Nom:Prénom :

⇒ Adresse :

⇒ N° de Tél :

⇒ Mail :

Trésorier :

Nom:Prénom :

⇒ Adresse :

⇒ N° de Tél :

Secrétaire :

Nom:Prénom :

⇒ Adresse :

⇒ N° de Tél :

COMMUNICATION DE VOS COORDONNEES

Souhaitez-vous que les coordonnées de votre association soient diffusées sur le site Internet de la ville de Valençay

Oui

Non

Si oui, préciser :

- l'adresse :

- le numéro de téléphone

- le mail de l'association

} si vous souhaitez
les communiquer

DEMANDE DE SUBVENTION : ANNEE 2023

R A P P E L

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

- Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)

- Pour les associations bénéficiant de prestations en nature (locaux et terrains de sport), attestation d'assurance

RAPPEL : LES DIVERSES OBLIGATIONS

Selon les dispositions de l'article 10 de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, « l'autorité administrative qui attribue une subvention doit, lorsque cette subvention dépasse un seuil défini par le décret 2001-495 du 6 juin 2001, à savoir 23.000 euros conclure une convention avec l'organisme de droit privé qui en bénéficie, définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle est attribuée.

Les organismes de droit privé ayant reçu annuellement de l'ensemble des autorités administratives une subvention supérieure à un montant fixé par le décret 2001-495 du 6 juin 2001, à savoir 153.000 euros doivent déposer à la préfecture du département où se trouve leur siège social leur budget, leurs comptes, les conventions prévues au présent article et, le cas échéant, les comptes rendus financiers des subventions reçues pour être consultés. »

PROJETS 2023

ANNUEL (S)

Toute subvention d'origine publique doit être utilisée par son bénéficiaire conformément à son affectation.

- Elle ne peut servir à financer que les actions de l'association présentant un caractère d'intérêt public communal,
- Elle ne peut être réservée à un tiers,
- Son remboursement (total ou partiel) est de droit en cas de non utilisation ou d'utilisation incomplète.

EXCEPTIONNEL (S) (Joindre le budget prévisionnel de chaque projet)

Pour toute subvention accordée au titre d'un projet spécifique ou exceptionnel, un bilan financier signé du Président et du Trésorier et un document faisant connaître les résultats de l'action, devront être produits.

REPARTITION DES ADHERENTS DE L'ASSOCIATION

	Adhérents	Répartition par tranche d'âge				Répartition par domiciliation	
		0-16 ANS	16-30 ANS	30-60 ANS	+ 60 ANS	Valençay	Hors Communes
Nombre							

COTISATIONS

Indiquer le montant individuel des différentes cotisations à payer par les adhérents :

CATEGORIES (à préciser en rajoutant les tranches d'âges)	Tarifs en Euros	Tarifs Préférentiels (à préciser)

COUPON-SPORT

- Acceptez-vous ?
 - Coupons Sports (Conseil Général)
 - Tickets CAF
 - Autres (à préciser)
- Si oui, nombre de bénéficiaires pour la saison précédentes ?

CE DONT DISPOSAIT L'ASSOCIATION LORS DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE

Biens immobiliers :

Disponibilités :

- ✓ en caisse :
- ✓ en banque :
- ✓ placements financiers :
- ✓ Dettes éventuelles :

SUBVENTIONS 2022 / 2023

❶ SUBVENTION (S) ANNUELLE (S)

ORGANISMES	Obtenues en 2022	Souhaitées en 2023
Ville de Valençay	€	€
Conseil Départemental	€	€
Conseil Régional	€	€
Etat (DDJS, DRAC, ...)	€	€
Autres	€	€

TOTAUX

€	€
---	---

❷ SUBVENTION (S) EXCEPTIONNELLE (S) ET/OU SPÉCIFIQUE (S)

Manifestations	Lieu	Date	MONTANT	
			Obtenues en 2022	Souhaitées en 2023
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€
			€	€

TOTAUX

€	€
---	---

Le président atteste que tous les renseignements figurant sur cette demande de subvention sont sincères et véritables.

COMPTE DE RESULTAT DE L'ANNEE 2022 ✳
COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL 2023

CHARGES DE L'EXERCICE - DEPENSES qu'elles soient payées ou non	REEL 2022	PREVISIONS 2023
ACHATS		
Matériel/marchandises	€	€
Fournitures administratives	€	€
Fournitures d'entreprise - petit équipement	€	€
Divers		
SERVICES EXTERIEURS		
Loyer (s) - charges de co-propriété	€	€
Eau, gaz, électricité	€	€
Travaux entretien/réparations	€	€
Assurances	€	€
Divers	€	€
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
Personnel extérieur et mis à disposition	€	€
Publicité, Publication	€	€
Transports collectifs	€	€
Déplacements /Missions	€	€
Frais de réception	€	€
Frais postaux - Téléphone	€	€
Frais de manifestations	€	€
Autres frais	€	€
IMPOTS/TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS		
Taxe sur les salaires	€	€
Participation employeur à la formation	€	€
Taxe foncière	€	€
Taxe d'habitation	€	€
Autres impôts	€	€
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires nets	€	€
Primes et avantages divers	€	€
Charges de Sécurité Sociales (URSSAF, retraite, Assedic)	€	€
Médecine du Travail	€	€
Autres charges de personnel	€	€
AUTRES CHARGES DE GESTION		
Licences Fédération	€	€
Cotisations (liées à la vie de l'association)	€	€
SACEM	€	€
Autres charges de gestion	€	€
DOTATIONS		
Amortissement des immobs. corporelles et incorporelles	€	€
Dotations aux provisions pour risques/charges d'exploitation	€	€
1 - TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	€	€
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts des emprunts et dettes bancaires	€	€
Intérêts autres dettes	€	€
2 - TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	€	€
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Pénalités et amendes fiscales ou pénales	€	€
Dons	€	€
Rappel d'impôts	€	€
Autres charges exceptionnelles	€	€
3 - TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	€	€
TOTAL CHARGES (1 + 2 + 3)	€	€

* Préciser la période de référence (1er janvier/31décembre ou autres)

COMPTES DE RESULTAT DE L'ANNEE 2022*

COMPTES DE RESULTAT PREVISIONNEL 2023

PRODUITS DE L'EXERCICE - RECETTES qu'ils soient encaissés ou non	REEL 2022	PREVISIONS 2023
PRESTATIONS DE SERVICES		
Recettes de spectacles, de matches	€	€
Recettes de manifestations	€	€
Recettes annexes (pin's, CD, DVD.....)	€	€
Recettes de publicité	€	€
Locations diverses	€	€
Services rendus aux membres (tarifs préférentiels)	€	€
SUBVENTIONS		
◆ Ville de Valençay	€	€
★ annuelle (€	€
★ exceptionnelle (s) ou spécifique (s)	€	€
◆ Conseil Départemental	€	€
◆ Conseil Régional	€	€
◆ Etat	€	€
★ D.D.J.S.	€	€
★ D.R.A.C.	€	€
★ C.A.F.	€	€
◆ Autres	€	€
PRODUITS DE GESTION		
Collectes -Dons	€	€
Licences Fédération	€	€
Cotisations	€	€
Autres produits de gestion	€	€
REPRISES		
Reprises sur amortissements et provisions	€	€
Reprises sur amortissements immobi. corpo. et incorporelles	€	€
I - TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	€	€
PRODUITS FINANCIERS		
Revenus des placements - Livrets	€	€
Revenus des prêts	€	€
Autres produits financiers	€	€
2 - TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	€	€
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	€	€
Dégrèvements d'impôts	€	€
Autres produits exceptionnels	€	€
3 - TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	€	€
TOTAL PRODUITS (1 + 2 + 3)	€	€

RESULTAT REEL 2022 (excédents ou pertes ❖)

€

RESULTAT PREVUS 2023 (excédents ou pertes ❖)

€

* Préciser la période de référence (1er janvier/31décembre ou autres)

❖ Pertes : faire précéder du signe (-) moins

Signature du Président,

Certifié sincère et véritable
Signature du Trésorier,